



Complement salaire et arret maladie

Par **Lily10**, le **10/01/2020** à **11:50**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 8 ans . Actuellement en arrêt maladie pour début de grossesse difficile. J'aimerais savoir quels jours sont pris en compte dans le complément de salaire versé par mon employeur sachant que je travaille habituellement du lundi au vendredi.

D'avance merci.

Par **morobar**, le **12/01/2020** à **10:45**

Bonjour,

Les IJSS sont versées en jours calendaires.

L'employeur est informé des versements de la CPAM et verse le complément selon les conditions de la convention collectives

2 cas de figure:

* l'employeur demande les bordereaux de versement de la CPAM au salarié

* l'employeur établit une demande de subrogation signée par le salarié et se débrouille avec la CPAM pour récupérer les IJSS.